

Madame, Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre mail et vous en remercie. Néanmoins, je souhaiterais apporter quelques précisions au sujet de la réforme qui vise à abaisser la vitesse à 80km/h sur le réseau secondaire.

La vitesse est la première cause des accidents mortels en France, et le réseau routier sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des routes à double sens sans séparateur central. A ce titre, la mesure, qui prévoit un abaissement de la vitesse à 80km/h sur les routes secondaires à double sens sans séparateur central n'a pas pour but de pénaliser les usagers des routes mais bien de sauver des vies humaines. Cette dernière permettrait de sauver entre 300 et 400 vies par an, d'après le rapport d'un comité des experts du Conseil national de la sécurité routière. La mesure présente également l'avantage d'améliorer la fluidité du trafic et de diminuer les émissions polluantes dans l'environnement.

La réglementation, qui rentrera en vigueur le 1er juillet prochain, s'appliquera sur l'ensemble des routes du territoire national, à l'exception des portions à 2x2 voies et à 3 voies conçues pour des dépassements sécurisés. Afin d'accompagner cette échéance, les forces de l'ordre adoptent depuis le 1<sup>er</sup> juin une posture préventive. Par ailleurs, l'impact de l'abaissement de la vitesse sur les vitesses moyennes pratiquées et sur l'accidentalité fera l'objet d'un suivi très précis à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Le Gouvernement et moi-même ne méconnaissons pas les réactions suscitées par cette mesure, mais il s'agit bien ici de sauver des vies. C'est pour cela que je suivrai le gouvernement, et voterai en faveur de cette mesure.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Madame Fabienne Colboc

Députée d'Indre-et-Loire